



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20101025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

26 AOUT 2020

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0422 066 301

Nom

(en entier) : **AB MONS BORINAGE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue du Parc d'aventures scientifiques 7 à 7080 Frameries**

Objet de l'acte : Démission et renouvellement de mandats

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2020

En application de l'article 2:55 du C.S.A., la SPRL AB IMMO demande sa démission de sa fonction d'administrateur.

A l'unanimité l'assemblée accepte la démission de la SPRL AB IMMO.

L'assemblée se prononce pour le renouvellement des mandats des administrateurs.

A l'unanimité, les mandats des administrateurs de Monsieur Austrate Jacques et de Madame Van Moerkercke Francine sont renouvelés pour une durée de six ans prenant cours ce jour pour se terminer à l'assemblée générale ordinaire de 2026.

Les administrateurs ainsi réunis désignent en qualité d'administrateur-délégué Monsieur Austrate Jacques qui accepte, et ce pour une durée de six ans prenant cours ce jour pour se terminer à l'assemblée générale ordinaire de 2026.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).